

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 mars 2025 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2025 03 17-10- FINANCES - Budget principal de la
commune nouvelle de Vaugneray – Vote des taux d'imposition pour
l'exercice 2025.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 01/03/2025
En exercice : 33	
Présents : 25	Affichage de la convocation : 05/03/2025
Pouvoirs : 7	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 20/03/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivée à la délibération n° 2), Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne Lanson Mme Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane Gillet. M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont les suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires,
Vu l'avis de la commission finances,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

ADOPTE les taux suivants :

	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10, 30%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28, 92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,04 %

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
21.03.2025
et de la publication en mairie le
21.03.2025

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

